

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 09 décembre 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon.

Étaient absents : Roland Puech, Pascal Garnier et Bruno Christophe ainsi que Gilbert Caroff-Duflos et Marcel Meyssonier qui avaient donné pouvoir respectivement à Stéphane Charrat et Jean-Luc Fraise.

Secrétaire de séance : Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions (G. Caroff-Duflos et E. Jacob).

2. Délibérations :

Maison de santé pluridisciplinaire : approbation de l'avant-projet détaillé :

M. le Maire soumet au conseil le nouvel avant-projet détaillé élaboré par M. Trinh, architecte. A la demande de la municipalité, le local du niveau 0 d'une surface de 240m² a été supprimé dans la mesure où les deux principaux commerçants intéressés par sa location n'ont pas donné suite. De plus, la spécificité de l'activité du bâtiment exclut certains types de location.

Le projet de construction est donc de plain-pied, son aspect extérieur est tout à fait satisfaisant d'un point de vue esthétique, et la distribution des pièces est sensiblement la même. L'économie réalisée est de l'ordre de 50 000€ HT ; elle est essentiellement faite sur la hauteur des fondations grâce au gain de 1m de maçonnerie.

Après plusieurs échanges, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité moins une abstention (E. Jacob), l'avant-projet détaillé sans la construction du niveau 0.

Maison de santé pluridisciplinaire : choix du bureau d'études pour les missions contrôle technique et SPS :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études le moins-disant parmi les trois consultés, soit le bureau d'études APAVE de Chadrac pour un montant de 3 262.50€ HT, pour la mission de contrôle technique, et 2 640€ HT, pour la mission SPS.

Aménagement de la place du Docteur Gallaud et de l'avenue de la Gare : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre :

M. le Maire présente au conseil le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du Docteur Gallaud et de l'avenue de la Gare. Les travaux vont consister, parallèlement à la construction de la maison de santé, à réaliser des aménagements de surface, à enfouir les réseaux électriques et de télécommunication et à refaire les réseaux humides.

La mission de maîtrise d'œuvre contiendra les éléments de base prévus par la loi MOP. Le mode de passation du marché est celui de la procédure adaptée telle que prévue à l'article 28 du CMP.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'aménagement de la place du Docteur Gallaud et de l'avenue de la Gare.
- autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document afférent à cette consultation.

Lotissement Le Clos du Fangeas : approbation du plan d'aménagement :

M. le Maire soumet au conseil le nouveau projet d'aménagement du lotissement du Clos du Fangeas conçu par le bureau d'études BEMO. A la demande du conseil, la surface des lots est plus importante : trois avoisinent les 1 000m² et seul un petit lot est conservé (580m²).

M. le Maire précise que, dès que le prix au m² sera établi, un panneau d'information sera positionné sur le terrain de façon à renseigner les éventuels acquéreurs.
Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le plan d'aménagement du futur lotissement « le Clos du Fangeas » et autorise M. le Maire à déposer le permis d'aménager.

Approbation du nouveau tableau de classement des voies communales :

M. le Maire expose au conseil que l'évolution et l'aménagement des espaces publics de la commune ont entraîné la modification du tableau de classement des voies communales.

Le nouveau tableau s'établit comme suit :

- voie communale à caractère de chemin : 27 029 ml,
- voie communale à caractère de rue : 4 660 ml,
- voie communale à caractère de place publique : 4 700 m², soit 940 ml,
soit un linéaire total de 32 629 ml

Toutes les voies non classées sont considérées comme des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau tableau de classement des voies communales ;
- décide que ce nouveau tableau de classement se substitue à tout document antérieur.

Aliénation d'un tronçon de voie à Châteauneuf :

M. le Maire fait part au conseil de la demande de Michel Giraud, propriétaire de plusieurs parcelles à Châteauneuf, qui souhaite acquérir une partie d'un ancien chemin que la commune a cessé d'entretenir. Cette cession faciliterait l'accès de M. Giraud à son jardin et lui permettrait de se constituer un ensemble foncier cohérent sans altérer la desserte des parcelles environnantes. M. le Maire propose au conseil de céder le terrain au prix de 5€ le m².

Cet ancien chemin, délimité par les parcelles C-738, C-349 et C-341 et C-342 est actuellement classé en voie communale, il fera l'objet d'un déclassement via la modification du tableau de classement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, de céder sur 50m environ une partie d'un ancien chemin sis à Châteauneuf au prix de 5€ le m² à Michel Giraud et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente qui en découlera, tous frais (bornage, notaire, droits et taxes) à la charge de l'acquéreur.

Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 300€ au CEN à titre de contribution à l'acquisition de la parcelle B-1285 d'une superficie de 6 546m² sise à Bar. Cet organisme était intervenu pour la réhabilitation de la parcelle mitoyenne de 5ha qui avait fait l'objet d'une coupe à blanc en 1997.

M le Maire précise que cette subvention viendra en substitution de la cotisation 2012 (50€).

Fixation des indemnités de conseil du Receveur :

Le comptable de la Commune ayant donné son accord de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière, il est alloué à Mme Marchand, receveur, l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux de 100% avec effet au 1^{er} mars 2011.

Candidature de l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation du congrès départemental 2013 :

M. le Maire expose au conseil que le corps de sapeurs-pompiers d'Allègre souhaite poser la candidature de la commune pour l'organisation du congrès départemental de 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil appuie, à l'unanimité, cette candidature à l'organisation à Allègre du congrès départemental des sapeurs-pompiers en 2013 et s'engage à y apporter un soutien matériel et financier

Par ailleurs, M. le Maire présente publiquement ses excuses à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers d'Allègre, pour son absence involontaire aux festivités de la Sainte-Barbe.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées B-1205 et B-2138, sises Les Doniches.

Autorisation de mandatement en investissement dans l'attente du vote du BP :

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2012, le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2011.

Ligne à grande vitesse : Paris-Orléans-Clermont-Lyon :

Considérant que le projet de Ligne à grande vitesse *Paris-Orléans-Clermont-Lyon* est une opportunité historique pour achever le désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers l'ensemble de la France et vers l'Europe, le conseil se prononce à l'unanimité, pour la réalisation de la ligne à grande vitesse *Paris-Orléans-Clermont-Lyon* et soutient le scénario le plus à l'Ouest et le plus au Sud possible, scénario le plus équilibré et le plus équitable pour l'Auvergne.

3. Information sur l'activité de la CCPA :

Panneaux lumineux : les trois panneaux prévus à Bellevue-la-Montagne, Saint-Paulien et Allègre ont été posés le 8 décembre. Les informations sont gérées depuis la Communauté de communes à l'aide de l'agenda touristique figurant sur le site de la CCPA. Le conseil souhaiterait que, dans la mesure du possible, chaque commune ait un accès direct à la programmation pour l'insertion d'informations.

Centre de loisirs : le conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu le 8 décembre fait ressortir une situation financière préoccupante. Les élus d'Allègre vont programmer une rencontre avec le délégué communautaire en charge du centre de loisirs.

4. Questions des conseillers et du public :

Retransmission des trophées de l'APAJH à la maison de la jeunesse : le 5 décembre avait lieu la retransmission des trophées de l'APAJH, en direct du Carrousel du Louvre ; soirée inoubliable pour l'ensemble des résidents de la MAS, des spectateurs et des organisateurs. Le conseil les remercie vivement pour cette belle réussite.

Circulation rue du Mont Bar : la vitesse et le stationnement anarchique sur cette artère principale du bourg sont un véritable problème. Malgré les panneaux de limitation de vitesse et la présence du feu tricolore, certains conducteurs enfreignent le Code de la route et mettent en danger la vie des piétons et celle des automobilistes.

L'aménagement de cette rue suppose d'importants travaux qui ne peuvent être programmés à court terme, il est donc demandé aux usagers de cette voie de respecter la limitation de vitesse et de stationner aux seuls endroits autorisés.

5. Informations de la municipalité :

Site internet : Le site compte plus de 62 000 connexions depuis sa création (juin 2009) et enregistre 80 à 100 connexions par jour. Remerciements à notre webmaster, Alain Bernard, pour ce beau succès !

Objets culturels : M. le Maire informe le conseil que les auteurs du vol d'objets culturels à l'église en 2007 (calices, ciboires) ont été arrêtés. Ils comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand le 18 janvier 2012. La commune a malheureusement peu d'espoirs de retrouver les objets dérobés car, l'organisation comportant voleurs et receleurs, ils ont dû être écoulés depuis longtemps.

Congrès des Maires : M. le Maire rend compte au conseil des débats qui se sont déroulés lors du 94^{ème} congrès des Maire à Paris.

Vœux de la municipalité : la cérémonie aura lieu le samedi 7 janvier 2012, à 17h00 au Centre George Sand.

Repas des Aînés de la commune : dimanche 29 janvier, au Centre Georges Sand.

Séance levée à 23h00.